



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 2 août 2021 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Diminuer la marge de recul arrière de la maison unifamiliale existante à 1,5 m au lieu de 3 m. Diminuer la marge de recul arrière du garage attenant à 2 m au lieu de 3 m. Diminuer la marge de recul arrière de la galerie à 0 m au lieu de 1,5 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :** 80, rue des Merisiers  
Lot 3 674 435 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel [municipalite@mont-carmel.org](mailto:municipalite@mont-carmel.org) avant la séance du 2 août 2021.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 juillet 2021.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier